

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016

L'An deux mille SEIZE, le 5 juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT légalement convoqué en date du 30 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme C.CAVAN, Mme N.VERY, M.JC.BARRAS, Maires-adjoints,
M. G.BLANCHON, M. D.DAUBRESSE, M. B. DAUDERGNIES,
Mme S.FARRELL, Conseillers municipaux

Excusé : Mme C.LEROY a donné pouvoir à M. D.DAUBRESSE
M. E.DELAYE a donné pouvoir à M.JC.BARRAS
Mme E.GOULMY a donné pouvoir à Mme N.VERY
M.N.CAVAN a donné pouvoir à Mme C.CAVAN
M. Y.TURGIS a donné pouvoir à Mme Ghislaine SENEÉ
Mme N.LARRIVE a donné pouvoir à M. B. DAUDERGNIES

M.JC.BARRAS est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2016

Urbanisme

2. PLU - débat des orientations générales du PADD
3. Avis sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation au titre des installations classées de la société Airbus Défense & Space

Finances – Ressources Humaines

4. Convention de financement « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
5. Nouveau contrat d'avenir

Intercommunalités et Syndicats

6. Avenant à la convention de Gestion Provisoire et adoption des annexes

Travaux

7. Convention accord-cadre avec la CDC pour le projet Aéro-voltaïque
8. Comptes rendus des syndicats intercommunaux
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2016

Le Compte rendu du conseil du 11 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. PLU – Débat des orientations générales du PADD

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 20/09/2014, le Conseil Municipal avait décidé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire précise que la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme suite à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, à la loi Portant Engagement National pour l'Environnement (ENL) du 13 juillet 2006 et à la loi pour l'accès au

logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 incite les communes à réfléchir à leur planification territoriale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une nouvelle pièce du PLU. Il traite la commune dans sa globalité et requiert ainsi une approche globale et durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Madame le Maire, assisté du bureau d'études, donne lecture du PADD pour rappeler à l'assemblée que les élus, sur la base d'une large réflexion, ont construit le projet de leur commune autour de 6 grands thèmes découlant du diagnostic préalable :

A. Définir la politique de l'habitat sur le territoire

✓ *Territoire de transition entre la vallée de la Seine et le Vexin*

✓ *Territoire qui va connaître des évolutions majeures*

✓ *Souhait de développement mais un développement maîtrisé permettant de conserver un caractère de village*

Orientation 1. Accueillir une croissance démographique pour renouveler la population sans pour autant mettre en danger les structures et le cadre local

Orientation 2. Définir une politique d'urbanisation non consommatrice

Orientation 3. Diversifier et équilibrer le parc de logement

B. Stopper la consommation sur les espaces naturels et agricoles

✓ *Un territoire qui bénéficiait d'un document de planification, une urbanisation maîtrisée mais une forte consommation foncière, un grignotage lent mais certain du territoire*

Orientation 1. Maîtriser l'évolution de l'urbanisation sur le territoire

Orientation 2. Préserver des espaces de respiration au sein d'Evécquemont et entre la commune et ses voisines

C. Préserver l'environnement

✓ *Un territoire fortement boisé, qui comprend encore des espaces de ressources agricoles et qui dispose de petits éléments naturels*

Orientation 1. Préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et œuvrer à sa restauration

Orientation 2. Enrichir la biodiversité en milieu urbain

Orientation 3. Valoriser la qualité environnementale des coteaux

Orientation 4. Avoir une politique globale de gestion de l'eau

D. Favoriser le maintien d'une vie locale et l'attractivité communale

✓ *Favoriser le maintien et le développement des équipements, activités et services qui participent à la qualité de vie du territoire*

✓ *Ne pas être qu'un territoire dortoir en IDF*

Orientation 1. Développer l'offre de loisirs et récréative

Orientation 2. Valoriser les équipements publics et répondre aux besoins des habitants

Orientation 3. Maintenir un dynamisme commercial en lien avec les filières agricoles courtes

Orientation 4. Favoriser les activités locales

Orientation 5. Prévoir l'évolution numérique du territoire

E. Maintenir le caractère de village

✓ *Evécquemont dispose d'un cachet particulier : un village à flanc de coteau, un coeur de bourg encore bien conservé, toutefois certains repères tendent à disparaître floutant l'organisation globale.*

Orientation 1. Agir sur la qualité des entrées de village et des espaces publics

Orientation 2. Avoir une politique de préservation de l'histoire locale

Orientation 3. Protéger la qualité paysagère du territoire

F. Tendre vers une autre utilisation de la voiture

✓ *Un village dépendant de la voiture individuelle ne bénéficiant pas d'une offre adaptée en TC malgré la présence proche des gares*

✓ *Un village où la voiture est omniprésente*

Orientation 1. Inciter à d'autres pratiques pour les déplacements courts, et notamment vers la gare

Orientation 2. Faire cohabiter les usagers

Orientation 3. Favoriser le report modal pour diminuer l'utilisation de la voiture particulière

Orientation 4. Avoir une gestion globale du stationnement

En séance, Mme le Maire rappelle que c'est la dernière fois que la municipalité a la possibilité de s'exprimer sur son projet d'avenir car la compétence Urbanisme est désormais transférée à la Communauté urbaine GPSEO. Aussi, il est important d'affirmer de manière unanime notre identité en tant que Village du Vexin résolument inscrit dans les principes de sa charte.

Lors du débat, il est précisé que la diversification du logement, déclinée dans l'axe A, doit permettre de répondre aux besoins de logements pour nos habitants en situation particulières (familles ou parents isolés à faible revenus, personnes âgées, jeunes en démarrage de vie professionnelle).

Il est également précisé que l'axe F est étroitement lié au développement d'une offre de transports alternatifs, que la commune ne peut envisager seule. Les objectifs fixés nécessitent l'implication de tous, collectivité et habitants. Il s'agit donc d'exprimer une volonté à agir, sur un temps plus long que celui du futur PLU. Le but est d'accompagner la population actuelle dans un changement progressif de pratiques de mobilité et de préparer le terrain pour les habitants à venir.

3. Avis sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation au titre des installations classées de la société Airbus Défense & Space

VU le code de l'environnement,

VU le code de l'Urbanisme,

VU l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de construction de la société Airbus Défense & Space,

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 relatif à l'ouverture de l'enquête publique,

Considérant l'enquête publique « installation classée » et « permis de construire », organisée par la mairie des Mureaux en date du 1^{er} au 30 juin 2016,

Considérant que le bâtiment aura une hauteur de 26 mètres c'est-à-dire moindre que le bâtiment d'intégration de l'Ariane V historique,

Considérant l'importance de la reconstitution d'une frondaison paysagère et d'une revégétalisation, sur un espace de deux hectares qui aura été traité depuis 2012 afin d'éviter toute colonisation et permettra ainsi à ce que la Faune et la Flore locales puissent se redévelopper,

Considérant que l'avis de l'autorité environnementale juge satisfaisant les mesures d'identification des dangers, des risques et des mesures mises en œuvre pour réduire ces risques et qu'il est souligné que les potentiels dangers n'entraînent pas de phénomènes dangereux à l'extérieur du site,

Considérant enfin les enjeux économiques de cette nouvelle activité pour le territoire tout en déplorant toutefois le faible impact sur le nombre d'emplois nouveaux créés pour l'entreprise,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **la majorité (13 voix pour, 1 abstention) :**

- **D'EMETTRE un avis favorable au** projet de construction de la société Airbus Défense & Space **sous réserve** de l'obtention d'informations plus précises quant à la mise en place des nouveaux procédés moins polluants et moins nocifs pour l'environnement pour ce qui concerne l'activité de traitement de surface, et à sa date de mise en œuvre.

4. Convention de financement « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

VU le code général des collectivités,

VU l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en coordination avec le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

VU la candidature du Parc Naturel Régional du Vexin Français à cet appel à projets "*Territoire à énergie positive pour la croissance verte*" en date du 1^{er} décembre 2014,

VU les résultats de l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" en date du 09 février 2015, désignant le Parc Naturel Régional du Vexin Français comme lauréat.

VU l'appel à projet lancé par le Parc naturel régional du Vexin français auprès des

collectivités de son territoire pour faire émerger des actions à financer dans le cadre de l'appel à projets " *Territoire à énergie positive pour la croissance verte*" en date du 21 janvier 2016,

- VU** l'adhésion de la Commune au Conseil en Energie Partagé proposé par le Parc Naturel Régional du Vexin Français et les éléments de diagnostic énergétique des équipements et bâtiments communaux produits par ce conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document permettant de donner suite à la sélection de la collectivité à l'appel à projets lancé par le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

5. Nouveau contrat d'avenir

- Vu** l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi N°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir
Vu le décret N°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;
Vu le décret N°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir ;
Considérant que le départ de Vincent LE MEUR nécessite le recrutement d'un nouvel agent par le biais de la Mission Locale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

- **Décide** de recruter un nouvel agent au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe afin de pourvoir le poste vacant,
- **Autorise** Madame le maire à signer le contrat de recrutement d'un agent technique Espace vert en emploi d'avenir d'une durée de 3 ans,
- **Autorise** par conséquent, Madame le maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat,
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux budgets afférents.

6. Avenant à la convention de Gestion Provisoire et adoption des annexes

Par délibération du 17 février 2016, le conseil municipal a adopté la convention de gestion provisoire passée avec la Communauté urbaine pour la gestion de « Service ». Compte tenu des discussions intervenues avec les services de la DDFIP, certains termes de cette convention doivent être précisés ou actualisés, afin d'en faciliter l'exécution. Par ailleurs, les annexes aux conventions ayant été formalisés et leur contenu ayant fait l'objet d'un échange positif avec la Communauté urbaine, il convient de les adopter.

Le conseil municipal,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-27 ;
VU la convention de gestion provisoire adoptée par délibération du 17/02/2016,
VU l'avenant et les annexes à la convention de gestion proposés par la Communauté urbaine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** l'avenant à la convention de gestion provisoire relative à la voirie,
- **D'ADOPTER** les annexes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à intervenir auprès de la Communauté urbaine pour la gestion des opérations sous mandat dans le périmètre prévu dans la convention et son annexe financière ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention.

7. Convention accord-cadre avec la CDC pour le projet Aéro-voltaïque

Le territoire de Seine Aval est retenu pour bénéficier des fonds du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), au titre de l'action « Ville de Demain ».

Une candidature territoriale a en effet été organisée et présentée par l'EPAMSA (Etablissement

Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval), avec la participation des communautés d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, des Deux Rives de Seine et de Seine & Vexin.

Déposée le 23 septembre 2015, cette candidature a défendu une stratégie de développement durable pour la Seine Aval, structurée autour de quatre objectifs :

- promouvoir un modèle urbain économe en énergie et respectueux de l'environnement,
- faire de la Seine Aval un territoire d'expérimentation et de mutation,
- développer les mobilités à l'échelle du grand territoire,
- soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2,

D'après la décision du Premier Ministre du 22 décembre 2015, cinq actions ont été retenues au sein de la candidature, pour une participation du Programme d'Investissements d'Avenir à hauteur de 740 000 €.

Suite à la création de Grand Paris Seine & Oise, une convention sera signée entre la communauté urbaine GPS&O et la Caisse des Dépôts.

Par la suite, une convention locale sera signée entre la Caisse des Dépôts, l'EPAMSA, Grand Paris Seine & Oise, et les porteurs de projets partenaires.

Il convient maintenant de confirmer l'engagement du projet partenaire porté par la Commune d'Evécquemont, auquel sont associées les communes Gaillon-sur-Montcient et Tessancourt-sur-Aubette :

Projet : «Expérimentation d'une solution aérovoltaique pour l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments tertiaires publics de Seine&Vexin Communauté d'Agglomération »

Subvention d'ingénierie : Coût total éligible : 86 000 € Montant de subvention PIA : 43 000 € Taux de subvention PIA : 50,00%

Subvention d'investissement : Coût total éligible : 400 000 € Montant de subvention PIA : 140 000 € Taux de subvention PIA : 35,00%

Il est précisé que ce projet n'a pas fait l'objet de réserves émises par le comité de pilotage.

Dans le cadre de la signature de cette convention locale, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de mandater le Maire de la commune d'Evécquemont à signer avec la Caisse des Dépôts la convention prévue pour ce dispositif, et tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le dépôt d'une candidature par l'EPAMSA le 23 septembre 2015, au titre de l'Action « Ville de Demain », en tant que chef de file d'une candidature commune impliquant la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, et Seine&Vexin, communauté d'agglomération, aujourd'hui fusionnées au sein de Grand Paris Seine & Oise,

Considérant la Décision n° 2015-VD-23 du Premier Ministre en date du 22 décembre 2015, ayant autorisé la Caisse des Dépôts à contractualiser avec les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de cette candidature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Madame le Maire, en tant que mandataire, à signer avec la Caisse des Dépôts la convention prévue pour ce dispositif, et tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

8. Comptes rendus des syndicats intercommunaux

SIAM

La Communauté Urbaine s'étant opposée à la fusion SIAM / SIARVA, elle a été abandonnée.

Présentation de l'avancement du projet de la station.

Le niveau de la seine a impacté certain tronçon du réseau de distribution sans conséquence pour la qualité de l'eau.

PNRVF

Comité Syndical du PNRVF du 27 juin 2016

Présentation des travaux de restauration écologique dans le Vexin, dont la mare d'Evécquemont.

Adoption du compte administratif et le compte de gestion 2015 ainsi que ceux les budgets annexes.

Présentation de l'aide aux professionnels des métiers d'art exposant sur certain salon.

Modification du guide des aides à l'artisanat, au commerce et services (devanture commerciale, prise en compte de l'environnement, modernisation de l'outil de production et aménagements pour accessibilité des entreprises aux personnes à mobilité réduite).

SIVATRU

Vote du budget

9. Questions diverses

Monsieur B.DAUDERGNIES expose son avis relatif à l'enquête publique sur la construction du bâtiment N 80 sur le site Airbus défense et espace :

L'étude des dangers présente de sérieuses lacunes et défauts d'information :

L'emploi de Bondérite (ex Alodine) contenant du **chrome 6 en traitement de surface est cancérigène, mutagène** (modification des gènes) et **reprotoxique** (atteinte des capacités reproductrices entraînant stérilités et baisse de fertilité).

D'autre part, le stockage et l'emploi de matériaux à risques : hydrogène et oxygène liquide, divers produits pyrotechniques (poudre) et cryogénique (azote) peuvent entraîner des explosions en cas d'incendie ou de mauvaise utilisation.

La proximité de sites classés à risques autour d'Airbus tel Eurocryospace Zollen et Safran-Pyroalliance risquent d'entraîner des effets « dit domino » en cas d'accidents (incendies explosions).

Il est étonnant que cet établissement sensible ne soit pas répertorié site « SEVESO », obligeant à l'élaboration de plans d'informations et de secours visant à protéger la population environnante des risques et des dangers.

Ainsi, la proximité du centre hospitalier de Meulan, de Beycheville, d'Evécquemont (centre Gilbert Raby) et des villes (Les Mureaux, Meulan, Verneuil, Evécquemont ... n'est pas suffisamment prise en compte en raison des risques liés à ces nouvelles activités.

La séance est levée à 22h45.

Prochain conseil le 24/09/2016

Membres du Conseil	SIGNATURES
Ghislaine SENEÉ	
Cécile LEROY	a donné pouvoir à M. D.DAUBRESSE
Jean-Christophe BARRAS	
Nathalie VERY	
Catherine CAVAN	
Guillaume BLANCHON	

Nicolas CAVAN	a donné pouvoir à Mme C.CAVAN
Daniel DAUBRESSE	
Bernard DAUDERGNIES	
Eric DELAYE	a donné pouvoir à M.JC.BARRAS
Sylvie FARRELL	
Elise GOULMY	a donné pouvoir à Mme N.VERY
Nolwenn LARRIVE	a donné pouvoir à M. B. DAUDERGNIES
Yvan TURGIS	a donné pouvoir à Mme G.SENEE